

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2009**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry LEMOINE, Maire.

Etaient présents : LEMOINE Thierry, GIRARD Betty, LOUIS Daniel, HENNINOT Nathalie, ESTRABAUT Vincent, TRICOT Sylvie, HUVENOIT François, SAINT LEUX Guy, JOLY Jean-Marie, COZZA Mario, THIERRY Christian, THEVENIN Jean.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : L'ANTHOËN Audrey,  
CHARPENTIER Lucette ayant donné pouvoir à Thierry LEMOINE.

Madame Betty GIRARD a été élue secrétaire.

Date de convocation : 22/09/2009

Date d'affichage : 28/09/2009

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 12 – Votants 13

Rappel de l'ordre du jour :

- STEP rue de l'étang
- USEDADA : Changement de statuts
- Extension du réseau d'éclairage public
- Remboursement de caution Boisselier
- Décision portant désaffectation et aliénation d'une partie d'un chemin rural après enquête et mise en demeure des propriétaires.
- Demande de subvention CDDL
- Marché à Procédure Adaptée
- Semaine de l'Environnement
- Matériel service technique
- Travaux en cours - commissions
- Questions diverses.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### **06/10/09-01 Achat de la parcelle A 1273 rue de l'étang**

Dans le cadre du dossier de réalisation de la nouvelle station d'épuration du lotissement dénommé « Le Bosquet », la commune doit acquérir la parcelle A 1273 de 99 m<sup>2</sup> qui supporte l'actuelle station. La Société AXENTIA (CARPI) a proposé de céder cette parcelle à la commune à l'euro symbolique, les frais d'acte étant supportés par la Société AXENTIA.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents** :

- ♦ Accepte la proposition de la S.A. d'HLM AXENTIA (anciennement dénommée CARPI)
- ♦ Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

### 06/10/09-02 Approbation pour la modification des statuts de l'USEDA

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de la réunion du Comité Syndical du 23 juin 2009, l'USEDA a modifié ses statuts.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,**

- Emet un avis favorable à la demande de modification des statuts.

### 06/10/09-03 Extensions du réseau d'éclairage public

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage la mise en place concernant l'éclairage public des nouveaux équipements suivants :

*10 consoles en acier galvanisé  
10 lanternes de type « routier »*

Le coût total des travaux s'élève à **5 512.50 € HT**

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de **2800.00 euros.**

Après avoir écouté l'exposé de son maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public,
- s'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.

### 06/10/09-04 Remboursement caution Jean-Louis BOISSELIER

Monsieur BOISSELIER Jean-Louis, ancien locataire du Presbytère, nous a demandé le remboursement de sa caution. Conscient que certains problèmes s'étaient posés lors de son déménagement, notamment concernant l'entretien du jardin, monsieur BOISSELIER Jean-Louis propose de ne demander que le remboursement de la moitié de celle-ci.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents**

- ♦ Accepte la proposition de monsieur BOISSELIER Jean-Louis
- ♦ Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

### 06/10/09-05 Décision modificative du Budget

Afin de procéder au remboursement pour moitié de la caution de monsieur BOISSELIER Jean-Louis, une décision modificative du budget et nécessaire :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification du budget ainsi établie :

- compte 165	+ 1291 €
- compte 2158-150	- 1291 €

## 06/10/09-06 Délibération portant désaffectation et aliénation d'un chemin rural après enquête

Par délibération en date du 16 juin 2009, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du morceau du chemin rural dit de la Fontaine Saint-Pierre, dans sa partie sud, sur une distance d'environ 117 mètres au niveau du hameau d'Orgival sur la portion longeant la parcelle D 858 en vue de sa vente ;

L'enquête publique s'est déroulée du 5 août 2009 au 22 août 2009 inclus.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'**unanimité des membres présents décide** :

- de désaffecter la portion longeant la parcelle D 858 du chemin rural, dit de la Fontaine Saint - Pierre, d'une superficie de 702 m<sup>2</sup> en vue de sa cession ;
- de fixer le prix de vente dudit chemin à 1000 €, somme représentant les frais engagés pour le géomètre ;
- d'accepter la cession au profit de la commune d'une voie privée empierrée et gravillonnée d'une surface de 1942 m<sup>2</sup> (parcelles D 857 et D 859) permettant de circuler par tout temps dans de meilleures conditions de sécurité, conformément aux conclusions du commissaire enquêteur, au prix d'1 € symbolique.
- de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leur propriété ;
- d'autoriser M. le Maire ou le premier adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

## 06/10/09-07 Demande de Subvention Contrat Départemental de Développement Local pour la pose d'un poteau d'incendie

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que lors de la dernière visite de la commission de sécurité, les pompiers ont demandé l'installation d'un poteau d'incendie près de la salle des fêtes.

Un devis a été établi par la Lyonnaise des Eaux. Il est possible de solliciter le Conseil Général au titre du Contrat Départemental de Développement Local à raison de 25 % du solde de l'opération, dont le plan de financement serait le suivant :

Montant du devis, Hors Taxes	4 326.37 €
Montant du CDDL (25%)	- 1 297.91 €
Montant à la charge de la commune	<u>3 028.46 €</u>

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents :

- ♦ approuve ce projet ;
- ♦ sollicite du département une subvention au titre du CDDL ;
- ♦ s'engage à inscrire au budget le montant non subventionné ;
- ♦ autorise le Maire à signer toutes pièces et actes afférents à ce dossier.

**06/10/09-08 Demande de Subvention Contrat Départemental de Développement Local – Aménagement Parking**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que de nombreux problèmes de sécurité se posent pour l'entrée et la sortie des enfants à l'école. Les parents se garent le long du trottoir, gênant la circulation, et les enfants sont quelquefois au milieu de la route. Pour une raison évidente de sécurité, un aménagement doit être fait pour créer au moins 10 places de parking sur la place de la Mairie libérant ainsi la chaussée.

Un devis a été établi par l'entreprise LAFRANCAISE. Il est possible de solliciter le Conseil Général au titre du Contrat Départemental de Développement Local à raison de 25 % du montant de l'opération, dont le plan de financement serait le suivant :

Montant du devis, Hors Taxes		14 116.00 €
Montant de la DGE (50 % du coût total)	-	7 058.00 €
Montant de la Subvention CDDL	-	3 529.00 €
Montant à la charge de la commune		<u>3 529.00 €</u>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ♦ approuve ce projet ;
- ♦ sollicite du département une subvention au titre du CDDL ;
- ♦ s'engage à inscrire au budget le montant non subventionné ;
- ♦ autorise le Maire à signer toutes pièces et actes afférents à ce dossier.

**16/06/09-09 Demande de Subvention Contrat Départemental de Développement Local – Fenêtres des écoles**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les fenêtres des écoles datant de 1920, doivent être changées, notamment pour économiser l'énergie et par mesure de sécurité. Effectivement, ces vieilles fenêtres ferment mal et laissent passer la chaleur. Elles peuvent s'ouvrir sous forte pression. Le double vitrage devient plus que nécessaire.

Un devis a été établi par l'entreprise HUVENOIT. Il est possible de solliciter le Conseil Général au titre du Contrat Départemental de Développement Local à raison de 25 % du montant de l'opération dont le plan de financement serait le suivant :

Montant du devis, Hors Taxes		12 478.00 €
Montant de la DGE (30 % du coût total)	-	3 743.40 €
Montant de la Subvention CDDL	-	3 119.50 €
Montant à la charge de la commune		<u>5 615.10 €</u>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ♦ approuve ce projet ;
- ♦ sollicite du Département une subvention au titre du CDDL ;
- ♦ s'engage à inscrire au budget le montant non subventionné ;
- ♦ autorise le Maire à signer toutes pièces et actes afférents à ce dossier.

**06/10/09-10 Attribution des travaux de réfection de la toiture de la mairie dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.**

Le maire informe le Conseil Municipal que pour le dossier concernant la réfection de l'ensemble de la toiture de la mairie, 6 entreprises ont été consultées dans le cadre d'un marché à procédure adaptée. 4 entreprises nous ont fait parvenir un devis. La commission des travaux les a étudiés et a retenu l'entreprise Prieur.

Après avoir pris connaissance de ces devis et de l'avis de la commission, le **Conseil Municipal** :

**DECIDE A L'UNANIMITÉ :**

- d'accepter le devis de l'entreprise PRIEUR pour un montant de 62 898.30 € HT soit 75 335.20 € TTC avec le mode de règlement suivant : 30 % à la commande, 70 % à la fin des travaux.
- d'autoriser monsieur le Maire à signer le marché et à accomplir toutes les formalités en découlant.

**06/10/09-11 Attribution des travaux de voirie dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.**

Le maire informe le Conseil Municipal que dans le dossier de voirie concernant la réfection de la rue du Sognier, seules deux entreprises ont répondu dans le cadre d'un marché à procédure adaptée. La commission des travaux a étudié les propositions, et a retenu l'entreprise DESGRIPPES.

Après avoir pris connaissance de ces devis et de l'avis de la commission, le **Conseil Municipal** :

**DECIDE A L'UNANIMITÉ :**

- d'accepter le devis de l'entreprise DESGRIPPES pour un montant de 12 201.50 € HT soit 14 592.99 € TTC.
- d'autoriser monsieur le Maire à signer le marché et à accomplir toutes les formalités en découlant

**06/10/09-12 attribution des travaux dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.**

Le maire informe le Conseil Municipal que dans le dossier de travaux concernant la création d'un parking, seules trois entreprises ont répondu dans le cadre d'un marché à procédure adaptée. La commission des travaux a étudié leur proposition, et a retenu l'entreprise COLAS.

Après avoir pris connaissance de ces devis et de l'avis de la commission, le **Conseil Municipal** :

**DECIDE A L'UNANIMITÉ :**

- d'accepter le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 10 976.30 € HT soit 13 127.65 € TTC.
- d'autoriser monsieur le Maire à signer le marché et à accomplir toutes les formalités en découlant

## **Semaine de l'Environnement**

La Communauté de communes du Val de l'Ailette propose une exposition itinérante sur le thème des déchets, « Mieux gérer nos déchets, pourquoi, pour qui et comment ? »

Cette exposition sera ouverte au public le lundi 26 et mardi 27 Octobre de 15h00 à 19h00 et le Mercredi 28 Octobre 2009 de 9h00 à 11h00 Salle du Conseil à la Mairie.

Messieurs Mario COZZA et Guy SAINT LEUX délégués pour la commune de cette commission font un rapport de leur dernière réunion de travail. Pour diminuer le volume dans les bennes de la déchèterie plusieurs pistes sont en cours d'examen.

## **Matériel technique**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services techniques auraient besoin d'une nouvelle tondeuse à gazon. Pour profiter de promotions avantageuses, il semble judicieux de l'acheter dès maintenant. Le Conseil Municipal émet un avis favorable et charge Monsieur le Maire d'étudier les meilleures offres, et d'acquérir cette tondeuse.

## **Travaux en cours**

\* Le cabinet de Géomètre Hirson n'a toujours pas transmis les documents nécessaires pour la poursuite des travaux d'enfouissement rue du Sognier.

\* Pour la réfection du chemin d'Orgival au château d'eau, le parc départemental doit nous faire parvenir un devis.

## **Questions diverses**

### **STEP :**

Une réunion pour le démarrage des travaux aura lieu le lundi 12 octobre 2009 à 14h00.

Les travaux devraient durer au minimum 5 semaines. Une note d'information sera distribuée aux habitants concernés, et une réunion publique peut être envisagée lors de la mise en place du budget annexe. La partie administrative de ce dossier sera gérée en partenariat avec la DDA, le Syndicat des eaux, et monsieur Gaétan LÉBOUCHER de la trésorerie de Coucy.

## **SECURISATION ABORD DE L'ÉCOLE:**

**Parking :** L'entreprise Colas va terminer le parking cette semaine. Afin de permettre lors d'événements exceptionnels, de se garer sur la place Adalbert Brun, un marquage au sol est prévu pour interdire le stationnement et réserver un accès. Une pente plus douce sera réalisée et les bancs seront rehaussés. Une place « handicapé » sera tracée devant la mairie.

**Sortie classes élémentaires :** Afin de ralentir la sortie des enfants des classes élémentaires, certains proposent de mettre une barrière le long du mur de la mairie. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

**Trottoir devant la boulangerie :** Le Conseil Municipal propose de renforcer la sécurité devant la boulangerie, en allongeant la bande jaune d'interdiction de stationner, changeant le panneau stop, ou encore en posant des arceaux.

**Abri bus :** Le conseil municipal propose l'implantation d'un nouvel abri bus et la suppression de celui existant. Plusieurs possibilités ont déjà été envisagées lors des différentes réunions de la commission des travaux, mais un supplément d'information semble nécessaire.

#### **SALON DES MAIRES :**

Le salon des maires se déroulera les 17, 18 et 19 novembre. Les Conseillers intéressés devront s'inscrire à la mairie.

#### **ENTRETIEN DES BÂTIMENTS :**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la poursuite de l'entretien de la salle des fêtes, notamment pour les peintures intérieures et extérieures. Un ceinturage en parpaing pourrait être envisagé compte tenu du nombre de sorties de secours obligatoires.

La rénovation de l'Agence Postale a commencé, les papiers sont enlevés, les conseillères municipales sont chargées de choisir les couleurs.

L'association « un château pour l'emploi » propose, à travers la CCVA, les services d'une équipe polyvalente. Cette équipe de 16 personnes pourrait éventuellement en cas de besoin effectuer des travaux exceptionnels. Le Conseil Municipal émet un avis favorable en ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Le secrétaire de séance :

Betty GIRARD